

toute l'année. Celui qui se prive pour donner à Jésus-Hostie, des cierges et des fleurs donne plus que celui qui facilement peut apporter de grosses sommes: Notre Seigneur ne regarde guère la quantité des dons, mais le cœur qui les fait. Et puisqu'il a promis de récompenser le verre d'eau froide donné au pauvre en son nom, que ne fera-t-il pas pour ceux qui lui auront donné avec profusion, les cierges et les fleurs nécessaires à son Exposition. Si Notre Seigneur dans l'Évangile s'est engagé à payer les dettes des autres, à combien plus forte raison payera-t-il les siennes. D'ailleurs on ne perd jamais à obliger le grand Pauvre de l'Hostie. "Il faut prendre le bon Dieu par le cœur," disait le Père Eymard. "On en fait alors ce qu'on veut." Et l'expérience prouve que Dieu rend en bonheur ce qu'on lui donne en argent. Puissiez-vous avoir souvent la consolation de dire "j'ai donné à Notre Seigneur".

Ses conditions

1° L'offrande annuelle est de deux piastres. Toute personne faisant un don de cent piastres en un ou plusieurs versements devient membre de l'Œuvre à perpétuité.

2° Les noms et prénoms des membres vivants et défunts doivent être inscrits au registre de l'Œuvre.

Toute personne recueillant les noms de cinq nouveaux membres à part, elle et ses défunts, à tous les avantages ci-dessus mentionnés, pendant un an.

Actions de grâces au Vén. P.-J. Eymard

Asbestos; Guérison obtenue, une nouvelle abonnée.—Beloeil; Faveur obtenue Mme A. P.—Bassano; Faveurs obtenues, Mme G. P. B.—Cap d'Espoir Centre; Préservation de la Grippe, Mlle M. L. L.—Campbelton; Guérison obtenue, Mme A. R.—Cap St-Igance; Faveur obtenue, Mme A. B.—Granby; Faveur obtenue. H. S.—Lavaltrie; Guérison des poumons, M. L. B.—Lowell, Mass.; Faveur obtenue, R. C.—Montmagny; Conversion, une abonnée.